### Critères d’habilitation ISI:

Les présents ont apporté quelques clarifications aux critères de recevabilité d’un dossier d’habilitation universitaire en ISI. La version suivante des critères sera adoptée à partir de septembre 2022.

1. Le candidat doit être docteur depuis plus que 6 ans dans les spécialités de la commission ISI ou équivalent ou bien Maître assistant depuis plus que 4 ans. `
2. Le candidat doit être également MA titulaire.
3. Le dossier de candidature doit comporter au moins :
   1. 4 papiers de journaux impactés et indexés dans les 2 bases de données Web Of Science (<https://mjl.clarivate.com/>) et SJR (<http://www.scimagojr.com/journalsearch.php)> soumis et publiés après la thèse et ne relevant pas du travail de thèse du candidat.

 Au moins deux de ces 4 papiers doivent être de quartile Q1 ou Q2 et le candidat doit être premier ou deuxième auteur.

 Les deux autres papiers peuvent être de quartile Q1 ou Q2 ou Q3. Au maximum un article Q3 est accepté. Le candidat peut être en 3ème auteur uniquement pour un seul journal.

### Ou bien

- 3 papiers de journaux dans le cas où :

 Le candidat est 1er auteur pour un journal Q1 ou Q2.

 Les deux autres papiers peuvent être de quartile Q1 ou Q2 ou Q3. Au maximum un article Q3 est accepté. Le candidat peut être 3ème auteur uniquement pour un seul journal

L’indexation d’un papier est considérée lors de sa publication. Les articles où le nom du candidat est en position supérieure strictement à 3 ne sont pas comptabilisés.

* 1. Deux articles de conférences où le candidat est 1er ou 2ème auteur indexés dans la base core (http://www.core.edu.au) de classe A\*, A ou B ou C, sachant que seulement un article peut être de classe C ou équivalent.

1. Le candidat doit avoir participé à l’encadrement d’au moins 1 thèse et toute participation devra être justifiée par des publications communes (articles de conférences classées ou articles de journaux de quartile Q1 ou Q2 ou Q3) avec le doctorant et le directeur de thèse. Le candidat doit être en 2ème ou 3ème auteur.
2. Le candidat doit soumettre la version définitive de son rapport scientifique (synthèse des travaux de recherche).
3. Le dossier doit comporter la production pédagogique (livres, chapitres de livres, polycopiés de cours, TD, TP) du candidat.